

## TARIFS transport non-urgent ASSIS et CHAISE ROULANTE de ou vers des prestataires de soins de santé

### Tarif standard Mutas (transport en série inclus)

Transport Assis	Forfait de départ 1 à 10 km	par course	<b>€ 20,26</b>
	11-30 km	par km	<b>€ 1,92</b>
	>30 km	par km	<b>€ 1,52</b>

Transport chaise roulante	Forfait de départ 1 à 10 km	par course	<b>€ 39,50</b>
	11-30 km	par km	<b>€ 1,92</b>
	>30 km	par km	<b>€ 1,52</b>

### Suppléments :

Dimanche et jours fériés	<p>Pour les transports le dimanche et les jours fériés un supplément unique peut être facturé.</p> <p>Pas de suppléments pour les transports dans le cadre de chimiothérapie, radiothérapie et de dialyse</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transports assis et par chaise roulante : <b>20,26 €</b> par dossier</li> </ul>
Heures irrégulières	<p>Pour les transports pendant les jours ouvrables entre 20:00 heures et 06:00 heures un supplément unique peut être facturé. L'heure de prise en charge du patient détermine si ce supplément est d'application.</p> <p>Pas de suppléments pour les transports dans le cadre de chimiothérapie, radiothérapie et de dialyse</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transports assis et par chaise roulante : <b>20,26 €</b> par dossier</li> </ul>
Frais d'attente	Les frais d'attente ne sont pas prévus. Le transporteur n'est pas censé d'attendre la fin d'un examen ou d'une thérapie.

### Remarques :

Forfait de départ	Le forfait de départ comprend un nombre maximal de kilomètres. Le montant de facturation ne sera donc jamais inférieur à ce montant.
Transport par chaise roulante	Est considéré comme 'transport par chaise roulante' : le transport d'un patient dans un véhicule adapté et durant lequel le patient reste assis(e) dans sa chaise roulante.
Annulation tardive	<p>Annulation tardive : on parle d'une annulation tardive si la course est annulée 2 heures avant le rendez-vous.</p> <p>Le transporteur peut facturer <b>1X le montant du forfait (course unique !)</b> du transport annulé, à la personne ou le responsable de cette annulation tardive. Les annulations de plus de 2 heures avant le rendez-vous ne peuvent pas être facturées.</p>
Annulation sur place, course inutile	<p>Une course inutile : on parle d'une annulation inutile si la course est annulée moins de 30 minutes avant le rendez-vous. Ceci à condition que le transporteur peut démontrer par le registre des transports ou les données « track &amp; trace » qu'il a commencé le transport.</p> <p>Ces informations doivent être communiquées au plus tard 2 semaines après la course.</p> <p>Le transporteur peut facturer 1X le montant total (course unique) de la course annulée, à la personne ou l'instance responsable pour l'annulation ou course inutile, avec un maximum de <b>100€</b>.</p>